



## Séance du Conseil municipal Du 3 mars 2026

### SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 9

Membres présents : 9

Membres absents excusés avec procuration : 0

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le trois mars deux mil vingt-six, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures et trente minutes à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 25 février 2026 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames, BLANCHARD Geneviève, GROSJEAN Mélanie, PIQ Eliane, Messieurs, BOUGUIN Rémi, GARDIEN Jean-Marie, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote						
2026/01	Budget principal – reprise anticipée des résultats 2025 et affectation Le CFU 2025 n'est toujours pas disponible lors du Conseil de ce jour, le maire propose d'effectuer une reprise anticipée des résultats 2025 qui sera reportée sur le budget principal 2026. Le SGC confirme la reprise anticipée suivante : reprise de l'excédent de fonctionnement de 326 618.95 € et reprise du déficit d'investissement au compte 001 de 110 272.01 €. L'affectation du résultat de fonctionnement est établie comme suit : au compte 002 de 252 393.94 € et au compte 1068 (virement à la section d'investissement) de 74 225.01 €.	Approuvée						
2026/02	Budget eau et assainissement – reprise anticipée des résultats 2025 et affectation Le CFU 2025 n'est toujours pas disponible lors du Conseil de ce jour, le maire propose d'effectuer une reprise anticipée des résultats 2025 qui sera reportée sur le budget annexe 2026. Le SGC confirme la reprise anticipée suivante : reprise du déficit d'exploitation de 1 438.97 € et reprise de l'excédent d'investissement au compte 001 de 171 321.53 €. L'affectation du résultat d'exploitation au compte 002 est de – 1 438.97 €.	Approuvée						
2026/03	Service public d'assainissement non collectif -SPANC- mise à jour du règlement	Approuvée						
2026/04	Convention de délégation du service public d'assainissement non collectif – SPANC- La société DIAG07 ayant mis fin au contrat de prestation SPANC, la commune confie désormais à la société Hydronaute (acceptation du devis) la délégation de service public d'assainissement non collectif pour une année.	Approuvée						
2026/05	Tarifs du service public d'assainissement non collectif -SPANC- <table border="1"><thead><tr><th>Prestations</th><th>Prix unitaire TTC</th></tr></thead><tbody><tr><td>Contrôle de bon fonctionnement</td><td>132 €</td></tr><tr><td>Contrôle de bon fonctionnement (&gt; 20 EH et &lt; 199 EH)</td><td>230 €</td></tr></tbody></table>	Prestations	Prix unitaire TTC	Contrôle de bon fonctionnement	132 €	Contrôle de bon fonctionnement (> 20 EH et < 199 EH)	230 €	Approuvée
Prestations	Prix unitaire TTC							
Contrôle de bon fonctionnement	132 €							
Contrôle de bon fonctionnement (> 20 EH et < 199 EH)	230 €							

	<b>Contrôle Initial</b>	132 €	
	<b>Contrôle de bon fonctionnement en cas de vente</b>	220 €	
	<b>Contrôle de Conception (installation neuve ou réhabilitée)</b>	110 €	
	<b>Contrôle de Bonne exécution (Installation neuve ou réhabilitée)</b>	132 €	
	<b>Contre visite</b>	110 €	
	<b>Entrave au contrôle (sans modification)</b>	300	
	<b>Analyse</b>	70 €	
2026/06	Facturation des frais de gestion sur dossier de demande d'aliénation d'un chemin rural parcelle AC157 quartier Le Claux par Mme D.AV pour un montant total de 1 683.66 €.		Approuvée
2026/07	Acquisition par la commune de la parcelle E176 quartier Le Mas de Garry cédée à l'euro symbolique par M. D. JL.		Approuvée
2026/08	Demande d'admission en non-valeur par le comptable de créances irrécouvrables dont les montants sont inférieurs au seuil des poursuites pour un montant de 2.47 €.		Approuvée

Levée de la séance à 19h53